

PAR COURRIEL

Québec, le 20 mai 2025

Monsieur Marco Thibault
Président-directeur général
Régie de l'assurance maladie du Québec
Édifice Claude-Castonguay
1125, Grande Allée Ouest, 8^e étage
Québec (Québec) G1S 1E7

Monsieur le Président-Directeur général,

Il m'incombe, en ma qualité de ministre de la Santé, en vertu de l'article 54.1 de la Loi sur l'assurance maladie de nommer le greffier du conseil d'arbitrage institué en vertu de l'article 54 de la même loi.

Le 27 octobre 2022, M^e Maxime Boisvert était désigné greffier en titre. Pour suppléer en cas de simultanéité d'auditions, d'absence, d'incapacité d'agir ou de non-disponibilité, M^e Sandy Dufour et M^e Hubert Villeneuve ont été nommés le 1^{er} avril 2024.

Considérant que M^e Boisvert doit s'acquitter de nouveaux mandats au sein de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), pour le remplacer, je nomme, pour les fins de tout conseil d'arbitrage chargé d'entendre un différend qui résulte de l'interprétation ou de l'application d'une entente, madame Sabrina Bilodeau, du Secrétariat général et Bureau du président-directeur général de la RAMQ, à titre de greffière aux termes de l'article 54.1. Pour leur part, M^{es} Dufour et Villeneuve demeurent greffiers substitués pour suppléer à cette dernière dans cette fonction.

Veuillez agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

p. j. Fiche d'approbation

N/Réf. : 25-MS-01708